

# RÉUNION PUBLIQUE :

## CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES À L'ANGLE DE LA RUE DU CHEMIN DE FER ET DE LA RUE DE L'AVENIR

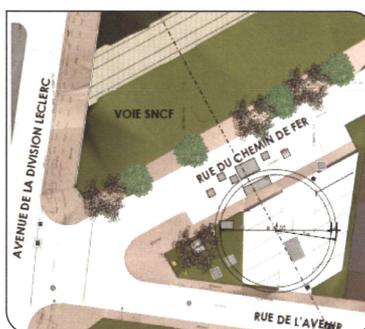
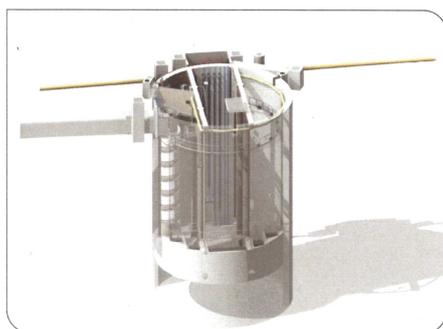
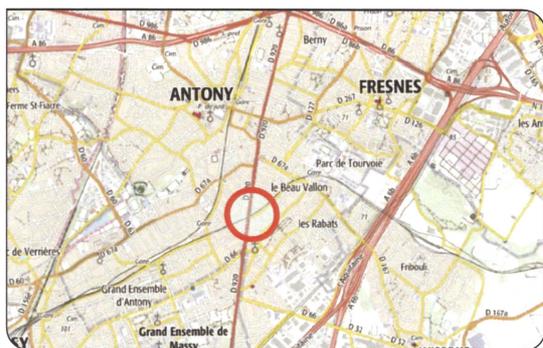
### Objectifs du bassin :

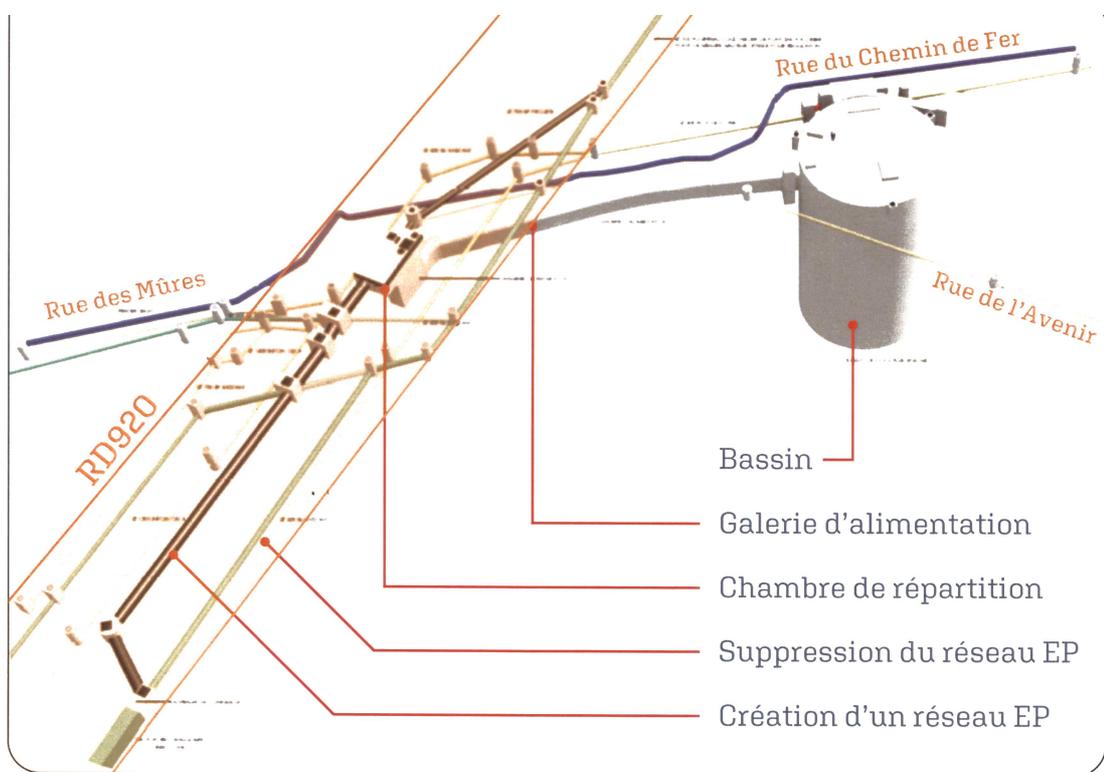
- > Réduire les problèmes d'inondation récurrents en aval de la voie ferrée du RER C.
- > Protéger les zones impactées par les débordements pour une pluie décennale.
- > Améliorer la qualité des milieux naturels aquatiques par la diminution des rejets dans la Seine.

### Objet de l'opération :

- > Réalisation d'un bassin enterré des eaux pluviales sous le parking de la rue du Chemin de Fer (4900m<sup>3</sup>)
- > Création d'une chambre de répartition sous la RD920
- > Création d'une galerie d'alimentation du bassin depuis la chambre de répartition .
- > Remplacement d'une partie du réseau d'eaux pluviales de la RD920.

### Localisation de l'opération : bassin situé rue du Chemin de Fer :





### Calendrier prévisionnel et montant des travaux :

- > 18 mois de travaux
  - Pose des cantonnements à compter du 2 janvier 2023 (date prévisionnelle) ;
  - Début des travaux de génie civil : mi-janvier 2023.
- > Montant des travaux : 10 600 000,00 € TTC.

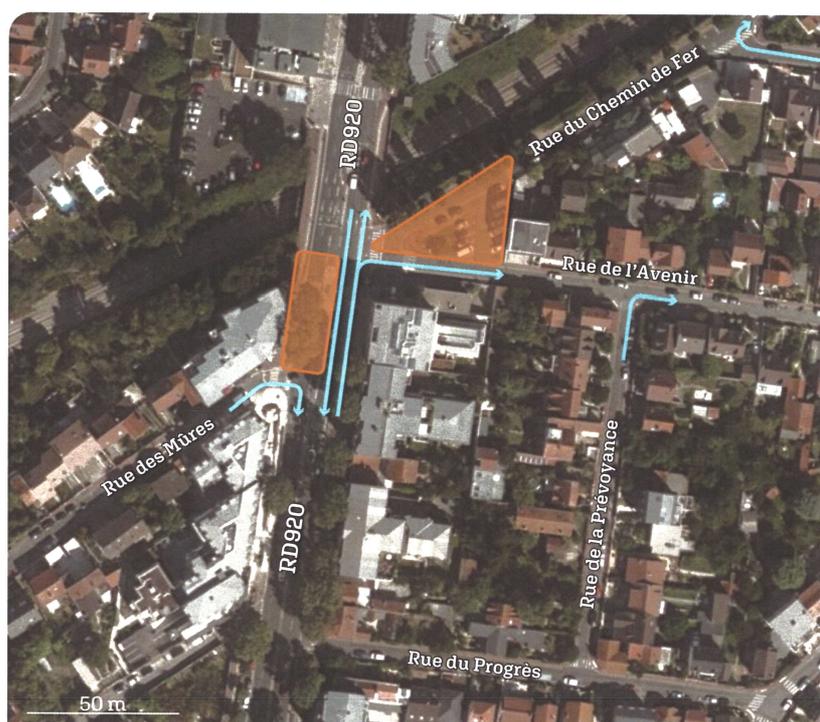
### Limitation des nuisances :

- > Un engagement du Département sur l'ensemble de ses chantiers, en particulier la Direction de l'Eau qui est certifiée ISO 14001.
- > Des dispositions prises par les entreprises de travaux.
- > Des contrôles menés tout au long du chantier.

### Phases principales :

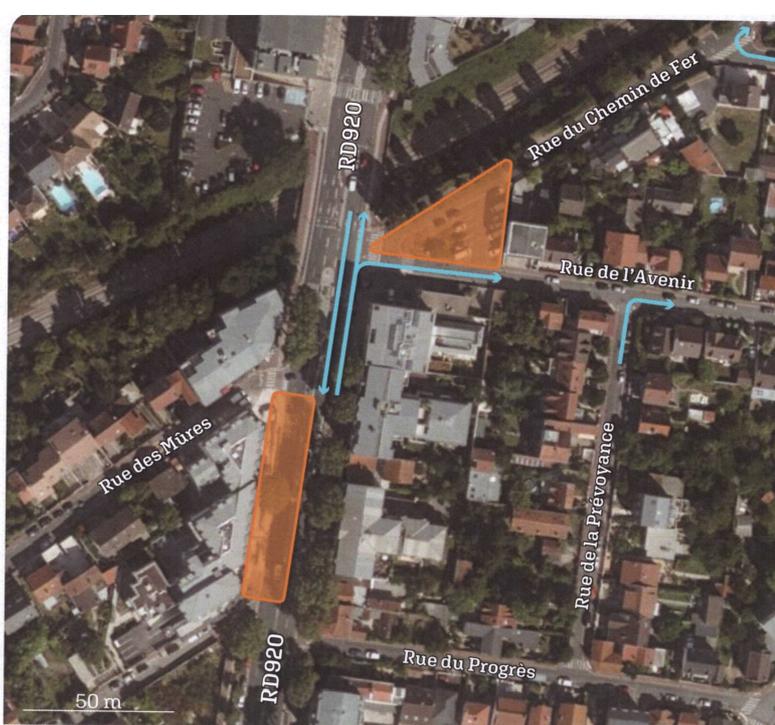
#### Phase 2 (9 mois – février à novembre 2023)

- > Rue du Chemin de Fer et rue de l'Avenir : identique phase 1 ;
- > RD 920 : conservation de 2 voies de circulation ;
- > Interdiction de tourner à gauche depuis la rue des Mûres.



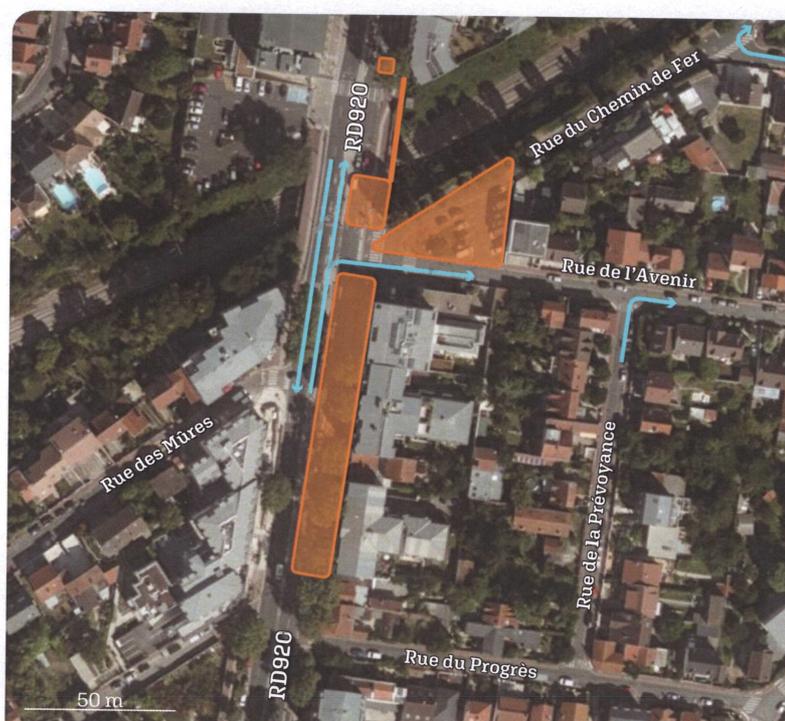
### Phase 3 (4 mois – novembre 2023 à février 2024)

- > Rue du Chemin de Fer et rue de l'Avenir : identique phase 1 ;
- > RD 920 :
  - Suppression de 5 places de stationnement latérales ;
  - Maintien des accès aux occupants des immeubles n°129, n°127, n°123 et n°121.



### Phases 4 et 5 (4 mois – mars à juillet 2024)

- > Rue du Chemin de Fer et rue de l'Avenir : identique phase 1 ;
- > RD 920 :
  - Conservation de 2 voies de circulation ;
  - Aménagement de places de parking provisoires devant les commerçants situés au droit des emprises travaux.



**Pour plus d'information, vous pouvez  
contacter la direction de l'Eau du  
Département des Hauts-de-Seine.**

Téléphone  
**0 806 00 00 92**  
*[service gratuit + prix appel]*

En ligne  
**contact.hauts-de-seine.fr**



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

